



l'info par l'UNSA Sport

01mar 2012

HISTORIQUE sur la CRISE de la CCN Sport

Depuis 2004, la CCN Sport avait désigné 2 OPCA UNIFORMATION et Agefospme (sur la pression du Cosmos). Pendant 10 ans le système fonctionnait, sans extension de l'avenant (règle 1 OPCA par branche). Déjà notre accord était fragile, mais cela fonctionnait tant bien que mal, malgré les écarts d'Agefospme, exemple: la partie libre du plan 0,40% n'était pas contrôlée par les partenaires sociaux, et une sponsorship excessive des fédérations sportives sur des projets qui n'entraient pas dans les critères de la formation professionnelle.

En 2005, le lobbying du sport pro, pendant les négociations de la CCN Sport arrivait à faire passer au SENAT, une loi exonérant tous les salariés en CDD d'usage du 1% CIF CDD, perte pour la mutualisation de la collecte de plusieurs millions d'€. Mais les joueurs et entraîneurs pro, pouvaient continuer à bénéficier des CIF sans contribution.

Après la signature de la CCN Sport le 7 juillet 2005 (sauf CGT et UNSA), l'extension de celle-ci, était bloquée par le sport pro (football) pendant plusieurs mois, étendue seulement le 21 novembre 2006, avec de très nombreuses exclusions.

En 2008, première alerte, Agefospme, se plaint qu'un certain nombre d'entreprises (adhérentes au Cosmos, donc liées à sa signature) notamment les clubs du sport Pro émigraient vers OPCALIA, d'où une importante perte de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle, et aucune gestion paritaire et de contrôle de ces fonds.

En 2009, OPCALIA s'invite dans le tour de table, refus de la branche unanime de la branche Sport (le Cosmos représentait deux positions diamétralement opposées....cohérence.....incohérence.....).

En 2009, la nouvelle loi sur la formation professionnelle et la restructuration des OPCA, confirme la position du législateur : 1 OPCA par branche ; après plusieurs échanges sur ce sujet pas de réaction du Cosmos ou d'ouverture de négociation.

En 2011, arrive la date limite de dépôt d'agrément des OPCA le 1er septembre 2011, les syndicats du collège salarié début 2011 alertent les employeurs. L'avenant n°62 est signé le 5 juillet 2011 nommant UNIFORMATION OPCA de l'économie sociale par 9 organisations sur 10 (accord majoritaire).

Parallèlement, le Cosmos nous demandait, de proposer au législateur le maintien de nommer deux OPCA au nom de la spécificité du sport, mais il connaissait déjà la réponse de la DGEFP.

La solution choisie par le Cosmos était de pourrir la situation jusqu'au 1 janvier 2012, et de récupérer par l'intermédiaire Agefospme (accord entre Cosmos et Agefospme) et très certainement d'OPCALIA la gestion unilatérale des 18 M€, en définissant seul des critères d'attribution pour 2012.

Le Hold-up des fonds de la formation professionnelle était consommé.....

LES VERITES CACHEES

Pour lire la suite vous devez vous identifier : [cliquez-ici](#)